

Profession **EDUCATION**

**NE FAISONS PAS DU 21
MARS UN NOUVEAU
21 AVRIL !**

**EMPLOI
PRÉCARITÉ :
12 MARS
GRÈVE
NATIONALE
DANS
L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
LA RECHERCHE
PUBLIQUE**



**ÉLECTIONS ATOSS : 9 MARS
VOTEZ SGEN-CFDT**

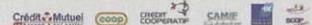
**L'INVITÉ :
JACQUES SOULAS,
DIRECTEUR DU CNOUS**

Du 22 au 27 mars 2004, l'OCCE et le GNC, vous invitent à participer à la

2ème édition de la Semaine de la Coopération à l'Ecole



Partenaires : SE UNSA, SNJPP, FSU, SGDN, CFDT, FEPE, SOLIDARITE LATIQUE, CGCIN



Nous recréons votre univers dans le monde entier. A quelques détails près.



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

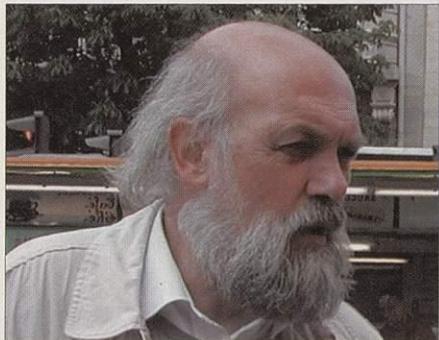
AGS Paris • 61, rue de la Bongarde • 92230 Gennevilliers • France • Tél. 01 40 80 20 20 • Fax 01 40 80 20 00
e-mail : ags-commercial@easynet.fr - ags-imp-export@easynet.fr - <http://ags-demenagement.com>



LE MOIS

ÉDITORIAL

MOBILISATION

NE PAS REVIVRE
LE 21 AVRIL !

Nathalie Noëli

A près le coup de tonnerre de ce sinistre dimanche 21 avril 2002 où le candidat de l'extrême droite se retrouvait au deuxième tour de l'élection présidentielle, tous les démocrates s'exclamaient d'une seule voix « plus jamais ça ! ».

Les formidables mobilisations du 1^{er} mai semblaient manifester un sursaut citoyen ; l'élection référendaire de Jacques Chirac indiquait clairement qu'il fallait sauver l'essentiel, à savoir les valeurs républicaines.

De nombreux abstentionnistes se culpabilisaient, bref on pouvait effectivement croire au « plus jamais ça ! ». Deux ans après, nous sommes loin de penser que la leçon a été retenue. Nos politiques, tous nos politiques, semblent avoir la mémoire bien courte, mettant trop souvent en avant d'hypothétiques destins personnels en lieu et place d'un véritable projet de société. Ce n'est pas de cette façon que l'on peut réconcilier le citoyen et la « chose politique ».

Le gouvernement actuel, en pratiquant bien souvent avec arrogance la politique du bulldozer, en refusant le dialogue social, en ignorant les organisations syndicales, ou du moins en ne prenant pas en compte la moindre de leurs revendications, joue un jeu très dangereux pour la démocratie.

Discréditer les syndicats comme il tente de le faire peut conduire au populisme, poujadisme ou autre radicalisme.

Si nous évoquons cette situation, ce rappel, c'est que dans un peu plus d'un mois doivent se dérouler les élections régionales. Nous pouvons craindre à nouveau un fort taux d'abstention, les votes extrémistes, et tout particulièrement celui de l'extrême droite. Nous n'osons penser que telle ou telle région pourrait tomber aux mains du Front national et, pourtant, le risque est bien réel. La démocratie est quelque chose de fragile, la démocratie se mérite et doit être un combat quotidien. C'est pour toutes ces raisons qu'en tant que citoyens et, qui plus est, en tant que syndicalistes prônant la transformation sociale, nous devons toutes et tous nous sentir concernés par les élections régionales. Nous savons que toutes les listes ne portent pas, quoi qu'en dise, les mêmes valeurs ; sur certains sujets, celles-ci peuvent être fort éloignées des nôtres. À nous d'en tenir compte.

Par ailleurs, dans mon édito du mois dernier, j'annonçais une rencontre avec nos partenaires. Nous avons décidé, avec la Ferc-CGT, la FSU et l'Unsa Éducation, d'appeler à la grève, le 12 mars, l'ensemble des personnels de l'Éducation et de la Recherche publique. Le Sgen-CFDT estime qu'il est de notre responsabilité de réagir fortement face à une telle situation concernant l'emploi, la précarité et, à terme, le fonctionnement du service public. La mobilisation, nous le savons, n'est pas évidente, tant l'aigreur est encore présente ; à nous, à vous de convaincre nos collègues.

Le 11 février 2004
Jean-Luc Villeneuve

RECRUTEMENTS, EMPLOI,
PRÉCARITÉ
GREVE NATIONALE
LE 12 MARS

Les fédérations Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Éducation appellent les personnels de l'Éducation et de la Recherche à une journée nationale de grève le 12 mars 2004.

Elles dénoncent ainsi la situation faite aux services publics d'Éducation et de Recherche à la suite des décisions budgétaires prises par le gouvernement. C'est l'avenir des jeunes qui est menacé aussi bien par les suppressions de moyens que par les choix brutaux en matière de recrutement. Ces choix ont également pour conséquence l'accroissement de la précarité. Ils s'accompagnent du maintien du transfert massif de personnels aux collectivités locales.

Elles appellent à multiplier les actions qui se sont déjà développées, que ce soit au plan des académies, des départements ou nationalement, dans la Recherche publique.

Le 9 février 2004

Profession
EDUCATION

n°134 février 2004

actualité
Editorial, page 3
Carte scolaire, page 4
Concours second degré, page 5
Discrimination positive, page 6
Vie syndicale, page 7

Journée Atoss, pages 8 et 9

Conditions de travail, page 10
Juridique, temps partiels, chèques vacances, page 11

infos
Notes de lecture, annonces
pages 12 et 13

l'invité
Jacques Soulard, pages 14 et 15

Couverture : Michel Debon



LE MOIS

MOBILISATION

Le 11 février 2004
Monsieur Raffarin
Premier ministre
Hôtel Matignon

Monsieur le Premier ministre,

Les fédérations Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT et Unsa Éducation ont décidé d'appeler les personnels de l'Éducation et de la Recherche à une journée de grève le 12 mars.

Les suppressions de postes d'enseignants dans le second degré, les suppressions de postes de personnels administratifs, la prise en compte très insuffisante de l'augmentation des effectifs dans le premier degré, l'absence de créations de postes d'Atoss ne permettront pas au service public d'Éducation de réaliser ses missions.

Nos organisations contestent fortement les choix budgétaires de votre gouvernement.

De même, les décisions conduisant à réduire très fortement les recrutements sont inacceptables. Ces choix auront pour conséquence de déstabiliser l'ensemble du service public d'Éducation, d'hypothéquer son avenir et d'organiser le développement général de la précarité.

Nous vous rappelons notre refus concernant les transferts massifs des personnels aux collectivités locales. Ces décisions n'ont à aucun moment pris en compte les réalités du service public et ses missions.

Nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre, de recevoir, à l'issue de la manifestation du 12 mars, une délégation des fédérations qui souhaitent débattre avec vous du projet que votre gouvernement met en avant pour le service public d'Éducation.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Christian Dubot,
secrétaire général de la Ferc-CGT

Gérard Aschieri,
secrétaire général de la FSU

Jean-Luc Villeneuve,
secrétaire général du Sgen-CFDT

Patrick Gonthier,
secrétaire général de l'Unsa Éducation

CONCOURS ET CARTE SCOLAIRE

NON À LA DÉPROGRAMMATION
ET À LA CASSE DE L'EMPLOI

Le ministère de l'Éducation nationale a publié au journal officiel du 27 janvier les postes ouverts aux concours 2004.

Le nombre total de postes offerts aux concours passe de 18 000 annoncés (pour seulement 14 500 admis) en 2003 à 12 500 pour la session 2004. Cette forte baisse (-29 %) frappe particulièrement les concours externes : EPS, Cop, PLP, PET, CPE.

Cela entraîne une réduction drastique du nombre de postes offerts au « troisième concours », qui passe de 800 à 300 places. Les possibilités de titularisation par ce concours se voient considérablement réduites alors que le nombre de candidats était en forte progression (deux candidats pour une place à la session 2002, trois candidats pour une place à la session 2003). Ajoutons à cela que les postes offerts aux concours réservés, organisés dans le cadre de la loi du 3 janvier 2001 sur la résorption de la précarité, sont diminués de 43 % !

GESTION MALTHUSIENNE

Les raisons avancées par le ministère pour justifier ces décisions sont fallacieuses : la baisse des effectifs dans le second degré ne sera que de courte durée compte tenu de l'augmentation importante des effectifs élèves en écoles.

Ces décisions ministérielles, prises au nom de la rigueur budgétaire, vont malheureusement bien au-delà d'une gestion épicière, à courte vue, des moyens. Après avoir remis en cause le plan de programmation pluriannuelle des recrutements obtenu du gouvernement précédent, le ministère organise maintenant la déprogrammation.



Une gestion de l'emploi qui tourne le dos aux besoins du service public national d'Éducation.

En refusant de prendre en compte les départs massifs en retraite et les problèmes de vivier qui se trouvent posés, le ministère de l'Éducation nationale prend délibérément le risque de déstabiliser fortement les missions et le bon fonctionnement des établissements scolaires et des IUFM. Ces choix vont inévitablement se traduire pour une aggravation du recours aux personnels précaires.

En ce qui concerne le premier degré, le nombre de postes prévus aux concours ne permettra pas de faire face à la poussée démographique continue dans les écoles.

Cette gestion de l'emploi tourne le dos aux besoins du service public d'Éducation.

UNE SEULE SOLUTION:
LA MOBILISATION

Une riposte syndicale d'ampleur s'impose pour remettre en cause les choix gouvernementaux soldant l'emploi public et développant la précarité dans toute la vie professionnelle.

Le conseil fédéral du Sgen-CFDT des 21, 22 et 23 janvier 2004 a décidé que la fédération prendrait toute sa place dans la journée d'action interprofessionnelle du 2 avril proposée par la CFDT, organisée dans le cadre d'une mobilisation syndicale européenne.

Les initiatives locales concernant la carte scolaire, l'emploi, la précarité doivent se fédérer dans le cadre de la journée nationale d'action du 12 mars à laquelle le Sgen-CFDT appelle avec l'ensemble de l'interfédérale (voir page 3).

Marc Douaire

12 MARS

Journée nationale d'action à l'appel des fédérations Faen, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Éducation.

2 ET 3 AVRIL

Journées européennes d'action pour l'emploi, interprofessionnelles et décentralisées.

CONCOURS SECOND DEGRÉ

UNE BAISSE DRASTIQUE,
DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES

Les décisions budgétaires adoptées à l'automne dernier ont des conséquences graves en ce qui concerne l'ensemble des concours second degré.

Le nombre de postes aux concours externes et internes s'élevait à 22 400 en 2003, il ne sera plus que de 15 950 cette année, soit une baisse de 6 450 postes (près de 29 %). Cette baisse laisse pantois tant les besoins de l'enseignement public sont prégnants : effectifs chargés en lycée et parfois en collège, remplacements non assurés, départs massifs à la retraite prévisibles, une réduction importante de l'offre de formation professionnelle diversifiée sur le territoire.

Parmi les coupes les plus sévères, entre 43 et 39 % de baisse, on relève dans l'ordre décroissant : les conseillers d'orientation psychologues, les professeurs d'EPS, les professeurs de lycée professionnel, les disciplines technologiques et les CPE.

PRÉCARITÉ ACCRUE

Dans l'immédiat, c'est une augmentation du nombre de précaires qui est à craindre,

	2003		2004		évolution (%)
	internes	réservés	internes (1)	réservés	
Agrégation	900		900		
Capes	1 030	495	1 030	405	- 18
Capeps	120	95	120	40	- 58
Capet	85	200	85	85	- 58
CAPLP	250	780	250	400	- 49
Total enseignants	2 385	1 570	2 385	930	- 41
CPE	55	140	55	55	- 61
Cop	10	40	10	15	- 63
Total	2 450	1 750	2 450	1 000	- 43

(1) pas d'évolution pour les concours internes

mais aussi des conditions de travail dégradées pour tous les personnels : hausse d'effectifs d'élèves, regroupement des petits établissements ruraux, remplacements aléatoires... Les concours externes, les plus importants en nombre, qui ferment leurs portes,

c'est aussi une baisse notable de l'embauche de jeunes alors que la priorité gouvernementale dernièrement affirmée serait celle de l'emploi.

Le Sgen-CFDT ne peut être qu'en désaccord total avec cette politique.

EN BREF

PREMIER DEGRÉ :
UNE PÉNURIE
DURABLEMENT
INSTALLÉE

L'augmentation de 1 000 postes pour le concours de recrutement de professeurs des écoles (12 250 en 2003 et 13 250 en 2004) ne fera pas sortir le premier degré du sous-recrutement installé depuis plusieurs années. L'augmentation du nombre d'élèves scolarisés en écoles, les départs en retraite importants pour plusieurs années encore imposent un effort de recrutement d'une toute autre envergure. Cette politique conduira à un recours excessif au système des listes complémentaires et à la ruine de tous les dispositifs de remplacement pourtant nécessaires au bon fonctionnement de l'école. Il est à craindre que les postes « hors classe » (Zep, AIS) ne soient supprimés pour accueillir les élèves supplémentaires. Dans ces conditions, les rentrées 2004, 2005 et suivantes seront encore des rentrées difficiles.

COP : BAISSE
DU RECRUTEMENT
DE 44 %

En additionnant les suppressions de postes aux divers concours de recrutement de Cop stagiaires en 2004, on arrive à une diminution de 105 postes, soit près de 44 % du recrutement par rapport à 2003.

Les stagiaires de la promotion 2004-2006 ne suffiront même pas à combler les départs à la retraite en 2006, encore moins les départs vers d'autres professions de l'Éducation nationale.

Après la tentative de délestage des Cop et des CIO hors de l'Éducation nationale l'an dernier, le ministère de l'Éducation nationale choisirait-il d'asphyxier la profession... avant de la supprimer ? Cette année, des postes de Cop sont restés vacants dans diverses académies. Qu'en sera-t-il l'an prochain ? À l'heure des restrictions forcenées, les Cop et les CIO restent des cibles privilégiées... d'autant que leur nombre n'a pas varié depuis deux décennies malgré les besoins croissants. Les annonces de gel et de suppression de supports budgétaires de Cop et DCIO par les recteurs se multiplient. La profession vieillit. L'ambiance est donc morose, la confiance dans la hiérarchie, qui n'a pas souvent soutenu la mobilisation de l'an dernier, reste globalement absente.

	Concours externes			Troisième concours			Évolution totale (%)
	2003	2004	Évolution (%)	2003	2004	Évolution (%)	
Agrégation	2 100	1 750	- 17				- 17
Capes	8 850	6 640	- 25	370	142	- 62	- 26
Capeps	1 330	780	- 41	65	23	- 65	- 42
Capet	1 025	640	- 38	30	10	- 67	- 38
CAPLP	3 105	1 900	- 39	265	90	- 66	- 41
Total enseignants	16 410	11 710	- 29	730	265	- 64	- 30
CPE	600	380	- 37	70	35	- 50	- 38
Cop	190	110	- 42				- 42
Total	17 200	12 200	- 29	800	300	- 63	- 31

EN BREF

RECHERCHE

Le Sgen-CFDT a rencontré la ministre de la Recherche le 28 janvier. Il a mis l'accent sur le fait que la crise actuelle débordait largement le seul cadre budgétaire, qu'elle traduisait une vraie crise de confiance de la communauté scientifique à l'égard des choix gouvernementaux et une très forte désespérance des plus jeunes pour qui la Recherche paraît ne plus avoir d'avenir. Le Sgen-CFDT a demandé un collectif budgétaire (crédits et emplois) avec, en particulier, le retour à des emplois statutaires au lieu des 550 contrats à durée déterminée inscrits au budget 2004. Le Sgen-CFDT a par ailleurs insisté sur l'absence de dialogue social et demandé la mise en place d'une véritable concertation pour la préparation de la loi d'orientation pour la Recherche dont il souhaite qu'elle soit aussi une loi de programmation.

DIALOGUE SOCIAL

Négociations salariales en berne en novembre. Refus de toutes les organisations syndicales de siéger dans les différentes instances de la Fonction publique en décembre. En janvier, le ministre de la Fonction publique, J.P. Delevoye, a tenté de renouer le fil du dialogue: des propositions de méthode ont été faites. L'Uffa-CFDT ne se satisfait pas d'un dialogue sur le dialogue. Des actes sont attendus: négociations salariales avec rattrapage du pouvoir d'achat, amélioration des carrières, et très urgent, la mise en œuvre de la loi Retraites sur les carrières longues et la reconnaissance de la pénibilité.

ADMINISTRATIFS

Inspections académiques, administration centrale sont les plus touchés; établissements et rectorats ne sont pas épargnés. Les CTP ont à connaître ces jours-ci des postes supprimés, des missions qui vont disparaître très rapidement et au plus tard à la rentrée scolaire. Les suppressions de postes empêcheront aussi dans de nombreuses académies toute possibilité de mutation. La mobilisation s'organise, assemblées générales, heures mensuelles d'informations syndicales permettent aux agents de débattre. Un message d'alerte en direction des usagers et de tous les personnels est disponible sur le site du Sgen-CFDT: www.sgen-cfdt.org

DISCRIMINATION POSITIVE

CLARIFIER LES NOTIONS ET LES ENJEUX

La question de la discrimination positive se retrouve brusquement à la une des médias au moment même du débat public autour de la loi concernant les signes religieux ostensibles à l'école. Hasard du calendrier ? Il est permis d'en douter.

La publication du rapport du Haut conseil à l'intégration (1), le 26 janvier fustigeant la politique de discrimination positive et les propos à connotation électoraliste du ministre de l'Intérieur sur la nécessité de nommer « un préfet musulman » ont semé la confusion.

Prenant sans doute la mesure des risques de stigmatisation que pourrait provoquer une loi qui viserait en fait le seul « voile islamique », Nicolas Sarkozy semble avoir voulu ainsi donner une compensation. Ce faisant, il provoque un grave danger: fonder la citoyenneté sur la base des appartenances communautaire, ethnique ou religieuse, ce qui remettrait en cause le principe même de la laïcité française. Il s'agit là d'une réponse désastreuse à une vraie question: comment faire vivre dans les faits, au quotidien, le principe républicain d'égalité ?

DISCRIMINATION NÉGATIVE

Une loi pour interdire des signes religieux à l'école ne résoudra pas la question aiguë des discriminations dans l'accès aux formations, à l'emploi, au logement dont sont victimes les personnes issues de l'immigration. Les jeunes qui, chaque jour, sont victimes de discriminations liées à leur nom, la couleur de leur peau ou leur adresse ne relèvent pas d'une politique d'intégration qui n'a pas vraiment été mise en œuvre pour leurs parents: nés en France, citoyens français, ils se voient refuser l'égalité des droits que la République laïque doit leur garantir.

Reconnaitre la réalité de ces « discriminations négatives » constitue une obligation. Ce n'est pas le choix effectué par le Haut conseil à l'intégration dont la présidente, Madame Kriegel, fustige le gouvernement précédent, accusé d'avoir mis en cause la société française tenue responsable des discriminations.

Il faut s'interroger sur le contenu politique donné au rétablissement de l'égalité des chances par le Haut conseil à l'intégration quand il préconise tout particulièrement pour « les jeunes des quartiers » de développer la découverte des métiers et des stages en entreprise...

ÉGALITÉ DES CHANCES

La controverse sur la question du « préfet musulman » constitue un rideau de fumée destiné à éviter un débat public sur le bilan et les perspectives des politiques publiques engagées par l'Etat afin d'établir l'égalité effective des droits (politique des zones d'éducation prioritaire, politique de la ville...). Pour sortir des faux débats, le retour à la réalité économique et sociale s'impose: c'est la discrimination négative qui a progressé ces quinze dernières années et qui conduit certains jeunes à se construire une identité dans la seule affirmation religieuse.

DISCRIMINATION POSITIVE À LA FRANÇAISE ?

L'affirmative action américaine repose sur le principe de quotas accordés à des races et des ethnies. Ce principe n'est pas jugé compatible

avec la Constitution française. Pour autant, certaines lois s'en rapprochent, comme la loi sur la parité.

À la différence des États-Unis, l'Etat français a choisi d'engager des politiques publiques spécifiques ciblant des territoires. Ainsi la politique des Zep prend en compte les difficultés scolaires d'une population et non la population en tant que telle. La création des zones franches dans le cadre de la politique de la ville s'inscrit dans la même approche.

Ces politiques territoriales constituent-elles une discrimination positive plus ou moins reconnue ? Le débat est ouvert, mais aujourd'hui l'urgence est d'en rétablir le pilotage national. L'abandon politique des Zep depuis 1999 et la remise en cause de leurs moyens en sont une illustration criante.

Dans son rapport au Conseil d'analyse économique publié en novembre 2003 (2), Jean-Paul Fitoussi affirmait l'utilité des zones prioritaires qui devraient concentrer d'avantage de moyens. Il propose même que la France consacre à ses banlieues le même effort que l'Allemagne pour sa... réunification (3,5 % du PIB pendant 10 ans). Voilà un défi citoyen à la hauteur des enjeux de notre pays.

Marc Douaire

(1) Rapport du Haut conseil à l'intégration
www.ladocumentationfrancaise.fr

(2) Ségrégation urbaine et intégration sociale
www.cae.premier-ministre.gouv.fr/rapports/45.htm

CONGRES FÉDÉRAL - ILLKIRCH - 10 AU 14 MAI 2004

TRAVAILLER AUTREMENT... DANS LE SGEN AUSSI

Depuis trois ans, le Sgen-CFDT réfléchit à une adaptation de son mode d'organisation.

Pour une meilleure efficacité, pour plus de démocratie.

Le projet proposé sera débattu lors du prochain congrès, en mai 2004.

Comment s'organiser pour fonctionner plus efficacement, pour garantir la démocratie ? Depuis trois ans, le Sgen-CFDT se penche sur la question de son organisation interne. État des lieux du fonctionnement, contributions multiples, comparaisons avec d'autres fédérations de la CFDT, audit en profondeur, et nombreux débats ont permis d'aboutir à un projet original, sans équivalent.

À NOUVEAUX ENJEUX...

En ce qui concerne le niveau national, le Sgen-CFDT est aujourd'hui organisé en branches professionnelles. Cette architecture, qui était pertinente à une certaine époque, ne correspond plus aux enjeux

qui se dessinent : l'évolution du syndicalisme et des formes de militantisme, l'évolution du système éducatif, la conception du Sgen-CFDT du travail en équipe et de l'équipe éducative. La proposition qui sera débattue lors du congrès propose un tout autre fonctionnement que le fonctionnement actuel.

... NOUVELLE ORGANISATION

Le Sgen-CFDT est un syndicat général : c'est sa force, c'est son atout. Le nouveau fonctionnement veut tirer profit au maximum de cette spécificité à travers une prise en charge avant tout transversale des dossiers et une réflexion commune aux différentes catégories. Des secteurs transversaux sont proposés, au

nombre de cinq :

- un secteur *Questions statutaires et défense du personnel*, pour être plus efficace dans la défense du personnel, attente première des adhérents et des personnels et pour rendre encore plus cohérentes les revendications en matière d'évolution des statuts, des conditions de travail...

- un secteur *Politique éducative*, pour renforcer la capacité à anticiper, à proposer, à innover ;
- un secteur *Politique de la Recherche publique*, pour accroître l'investissement dans ce domaine ;
- un secteur *Formation professionnelle*, pour prendre en compte l'importance croissante des questions de formation profes-

sionnelle, initiale et continue ;

- un secteur *Développement et formation syndicale*, pour rendre le Sgen-CFDT plus fort, accentuer la syndicalisation, développer la formation syndicale.

SECTEURS, SECRÉTARIATS, RÉSEAUX

La dimension professionnelle est essentielle au syndicalisme : parallèlement aux secteurs transversaux, des secrétariats professionnels continueront de prendre en charge les préoccupations plus spécifiques à telle ou telle catégorie. Enfin, le développement de réseaux permettra une plus grande souplesse et davantage de réactivité, tout en favorisant l'implication du plus grand nombre d'adhérents et de militants pour faire de chaque adhérent un acteur.

Le projet s'accompagne d'une démarche évolutive pour ajuster le fonctionnement en fonction de bilans réguliers.

Une autre modification concerne le conseil fédéral : cette instance de décision doit jouer tout son rôle d'organe directeur entre deux congrès. Pour cela, il est proposé de le réunir plus fréquemment

et de lui donner une composition plus réduite (40 membres au lieu de 57).

AU CONGRÈS D'EN DÉCIDER

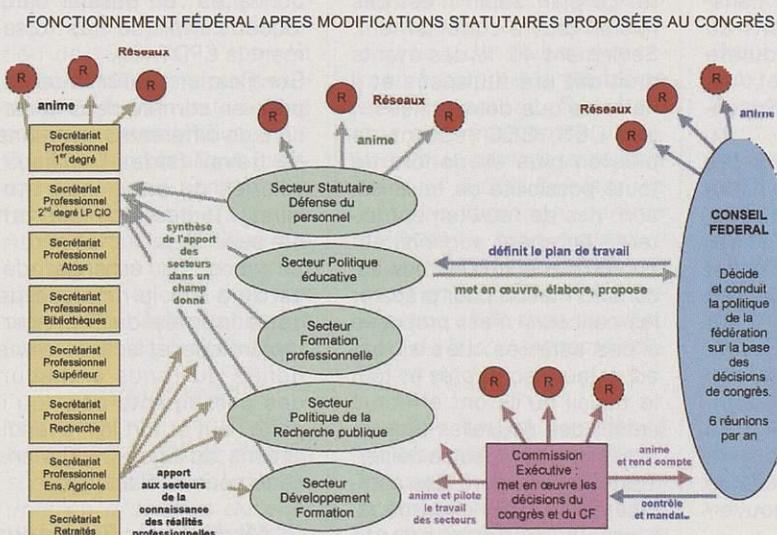
Toutes ces propositions seront soumises au congrès de mai 2004, éventuellement avec des alternatives si d'autres choix sont proposés dans les semaines qui viennent.

Laurent Sirantoin

QUEL CHANGEMENT POUR LES ADHÉRENTS ?

Localement, chaque syndicat continuera à choisir son mode d'organisation, la démarche de renforcement des structures académiques se poursuivra par le regroupement de syndicats locaux ou départementaux en syndicats régionaux tout en maintenant une présence locale la plus importante possible.

Les modifications nationales devraient permettre une plus grande réactivité, une meilleure cohérence et garantir la démocratie. Avec la réforme, les adhérents bénéficieront d'un Sgen-CFDT plus efficace.



EN DIRECT

EN BREF

ATOSS :
PORTRAIT-TYPE

Une femme, de l'académie de Créteil âgée de 43 ans et demi, qui pourrait travailler plutôt dans la filière administrative, santé ou sociale, où l'on enregistre les plus forts taux de féminisation : tel pourrait être le portrait-type du personnel Atoss dans l'Éducation nationale.

Parmi les 193 088 personnels Atoss recensés au 1^{er} février 2002 :

- 7 agents sur 10 sont des femmes;
- 52,5 % dans la filière ouvrière;
- 38,4 % dans la filière administrative;
- 5,8 % dans la filière santé-sociaux;
- 3,3 % dans la filière labos;
- 72,6 % exercent dans le 2nd degré;
- 13,3 % dans les services académiques;
- 9,3 % dans le supérieur.

À noter que plus le niveau hiérarchique est élevé, plus la proportion de femmes diminue. Ainsi, chez les personnels administratifs :

- 61,7 % de femmes en catégorie A;
- 84,8 % de femmes en catégorie B;
- 93,7 % de femmes en catégorie C.

Les personnels Atoss se trouvent principalement concentrés dans trois académies : Versailles, Lille et Créteil (26 % de l'ensemble), les académies de Limoges, de Corse et des Dom étant celles qui recensent le moins d'agents.

PÉTITION CONTRE LES TRANSFERTS

Suite aux déclarations du ministre affirmant que la majorité des personnels Atoss concernés par les transferts aux collectivités territoriales était favorable à ce projet, l'intersyndicale l'Atoss a lancé une pétition lettre ouverte avec comme objectif de démentir les propos du ministre en recueillant un maximum de signatures parmi les 90 000 personnels concernés par les transferts.

À ce jour, environ plusieurs dizaines de milliers de signatures sont parvenues auprès des organisations de l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Éducation). Pour être crédibles et faire échec à ce projet néfaste pour les personnels et pour l'ensemble de la communauté éducative, les personnels Atoss et les autres personnels doivent continuer à se mobiliser et à faire signer massivement la pétition.

C'est aussi à cette condition que le Sgen-CFDT démontrera sa capacité de mobilisation face au démantèlement du service public d'Éducation.

JOURNÉE ATOSS - 5 FÉVRIER 2004

ATOSS EN QUESTIONS

La journée d'échanges autour de la question du rôle des personnels Atoss, organisée dans le cadre de la préparation des élections du 9 mars 2004, correspondait à une forte attente.

Cette journée ne pouvait remplacer totalement le colloque initialement prévu par les instances fédérales. Mais la satisfaction qu'elle ait pu être organisée dans ce moment électoral important était visible chez les 70 personnes présentes. Après une brève ouverture par Jean-Luc Villeneuve, secrétaire général du Sgen-CFDT, les témoignages, les échanges ont fusé. Qui d'expliquer comment il vivait au quotidien dans son établissement, qui de dire le plaisir de travailler au milieu de jeunes... Autant d'expériences de participations à la vie de l'établissement qui démontrent, si besoin en était encore, que les personnels Atoss sont totalement acteurs de l'équipe éducative.

TRANSFERTS

L'inquiétude que tout cela disparaîsse avec le transfert des personnels aux départements et aux régions est grande. Le Sgen-CFDT a rappelé son refus de tout transfert, son engagement au sein de l'intersyndicale (Sgen-CFDT, Snaen et A&I de l'Unsa éducation, Sgen-CGT, Faen).

Le point a été fait sur les rencontres au niveau national avec les parlementaires, les représentants des régions. Le débat sur le projet de décentralisation devrait s'ouvrir le 24 février, il est encore temps que chacun, localement, interpelle son député, lui demande comment il va voter. Il n'est pas trop tard non plus pour signer la Lettre ouverte afin de peser sur les choix gouvernementaux.



Michel Delon

EMPLOI/PRÉCARITÉ

Chacun dans son établissement s'inquiète des remplacements non assurés et des suppressions de postes en particulier administratifs (1 100 en 2004). Des missions vont-elles être abandonnées ? Lesquelles ? Va-t-il y avoir report des charges de travail sur ceux qui restent ?

Et la précarité ? Elle augmente. Le plan Sapin n'est pas mis en œuvre correctement. Seulement 40 % des ayants droit ont été titularisés et il ne reste que deux années... Les CES, CEC restent de plus en plus en dehors de toute possibilité de titularisation : pas de recrutement externe en agent administratif en 2003 ni en 2004, plus aucune formation pour préparer les concours n'est proposée à ces salariés. Les aides-éducateurs sont jetés et tout le travail qu'ils ont effectué autour des nouvelles technologies va peu à peu se déliter. Tristesse et colère des participants se sont exprimées. L'emploi au cœur, priorité

que toute la CFDT va trouver à exprimer dans les journées d'action, de mobilisation programmées pour les prochaines semaines.

RETRAITES

Beaucoup de questions autour des carrières longues. Départ anticipé possible dans le privé ; à ce jour aucune possibilité pour les fonctionnaires : un dossier dans lequel s'implique très fortement la CFDT.

Bonifications pour enfants, prise en compte dans la carrière de différentes situations de travail (aides-familiaux, salariés du privé, non titulaires...) : des réponses ont été apportées.

Se rencontrer, échanger, débattre a été la richesse de cette journée du 5 février. Dynamique et active, elle a donné du tonus à chacun des participants pour qu'il porte haut et fort les revendications du Sgen-CFDT dans cette période électorale.

Marie-Agnès Rampnoux

JOURNÉE ATOSS - 5 FÉVRIER 2004

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PARCOURS SCOLAIRE

La rencontre des personnels Atoss exerçant leurs missions et leurs métiers dans les établissements scolaires et universitaires a confirmé une nouvelle fois leur rôle indispensable au sein même de la communauté éducative.



... a été la richesse de cette journée du 5 février.

L'intensité des interventions, la qualité d'écoute des participants, la volonté de tous d'être reconnus et considérés à l'égal des personnels enseignants et d'éducation ont été sans aucun doute des caractéristiques importantes de cette journée. En effet, si les personnels Atoss sont effectivement reconnus dans les textes comme membres à part entière de la communauté scolaire (loi d'orientation de 1989), on s'aperçoit qu'aujourd'hui encore beaucoup de travail reste à faire pour la mise en pratique. Comme l'ont souligné justement un certain nombre d'intervenants, les personnels Atoss feront progresser les choses en s'impliquant, en participant encore plus aux organes de décisions comme les conseils d'administration.

TÉMOIGNAGES

Antonio: « En début d'année scolaire, les élèves sont réunis en présence du chef d'établissement et de l'en-

semble des personnels de service. Cette réunion permet de se présenter et d'expliquer nos fonctions. Je mets surtout l'accent sur le respect, la politesse et sur les gestes simples de tous les jours qui rendent l'établissement propre et agréable à vivre. Je participe également à divers projets : fresques au foyer éducatif dans le cadre d'un projet d'activité éducative, journées portes ouvertes, organisation de divers événements comme la quinzaine environnement. Résultat : une reconnaissance unanime de la communauté scolaire — profs, élèves, vie scolaire, direction, parents d'élèves — mais également et surtout une reconnaissance et un respect de mon implication et de mon travail au sein de la communauté éducative ».

Yves: « Tout a commencé simplement par des relations amicales avec les conseillers principaux d'éducation (CPE). Je me suis investi au niveau

du foyer, et plus particulièrement dans le domaine du sport. Avec quelques élèves et les CPE, nous avons monté un club où il a été décidé d'acquérir du matériel professionnel. À ce jour, l'équipe tourne avec quarante participants. À la demande des élèves, je suis devenu responsable de la cafétéria. J'ai également intégré l'équipe de formation des délégués élèves, formation à laquelle je participe maintenant depuis cinq ans. Avec l'accord du proviseur, je suis nommé président du foyer social éducatif. À ce titre j'organise, en collaboration avec la vie scolaire, les animations des internes, sorties, achats de matériel de loisirs, etc. »

S'INVESTIR POUR INVESTIR

Deux interventions d'ouvriers d'entretien et d'accueil (OEA) qui montrent que la participation des personnels Atoss au service de l'élève, dans le rôle éducatif qui est le leur, contribuent sans aucun doute à lutter contre l'échec scolaire.

Deux exemples qui prouvent que, quand les personnels Atoss collaborent et participent à des missions spécifiques éducatives, lorsqu'ils sont associés ou s'associent aux projets de leur établissement, une véritable reconnaissance est alors possible. C'est à cette condition, il faut bien le dire, qu'ils gagneront en considération de la part des autres membres de la communauté éducative et qu'ils occuperont peu à peu toute leur place dans les établissements.

Alain Baury

TÉMOIGNAGE

Je suis entré dans l'enseignement agricole public (EAP) en 1969, comme agent contractuel de 2^e catégorie du ministère de l'Agriculture en maintenance et chauffeur de car avec un salaire de 734,46 francs pour 48 heures de travail par semaine.

Les conditions de travail étaient relativement bonnes pour l'époque. Par contre les conditions sociales étaient difficiles et aucun agent ne connaissait les circulaires ou notes de services : nous n'y avions pas accès.

En 1969, tous les Atoss de l'EAP étaient contractuels, donc précaires, mais avaient des droits : temps de travail, congés et droit syndical. Les années 80 sont arrivées et, en 1985, les contractuels sont devenus des fonctionnaires titulaires avec un statut et la sécurité de l'emploi. Mon engagement syndical a permis aux personnels de mieux connaître leurs droits. Mes fonctions de chauffeur de car m'amènent à accompagner les élèves en voyage ; je fais alors complètement partie de l'équipe d'encadrement. Lors d'un voyage particulièrement difficile, j'ai dû prendre la décision de rapatrier les élèves.

En 1989, j'ai pris la charge d'agent de sécurité, puis j'ai été désigné comme Acmo (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) lorsque les textes sont devenus applicables dans l'enseignement agricole public. Nommé avec une belle lettre de mission signée du proviseur, je comptais faire changer les choses. Il a d'abord fallu faire admettre qu'une commission d'hygiène et de sécurité locale (CHS) était obligatoire et qu'il y avait des textes qui les encadraient ; ce fut obtenu sans trop de mal. Bien qu'aucun temps de décharge ne soit prévu dans les textes, je me suis dit qu'à travers la sécurité je devais pouvoir faire améliorer les conditions de travail de tous les agents.

En tant qu'Acmo, j'intervenais dans les classes lorsqu'il y avait eu des dégradations dangereuses pour la sécurité des élèves. Être Acmo et agent de maintenance fait que la hiérarchie confond la mission de conseil et de regard avec l'exécution des réparations des anomalies dues aux dégradations des élèves.

J'ai assuré pendant 14 ans les fonctions d'Acmo sans aucune décharge de service. J'ai abandonné cette responsabilité en septembre 2003 lors de mon entrée en cessation progressive d'activité (CPA).

A. Camus

Maître ouvrier dans l'EAP

CONDITIONS DE TRAVAIL

UN OBSERVATOIRE DISCRET MAIS ACTIF

Le rapport 2003 de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur vient de sortir.

Au bout d'une décennie d'existence, l'Observatoire a acquis une autorité qui en fait une institution reconnue et souvent citée en exemple à l'étranger.

Tout d'abord outil d'évaluation et de proposition, il évolue pour intégrer un rôle de diffusion de la culture de sécurité. Au sens où il s'agit de réduire le risque en développant l'information et la compétence, mais tout autant d'éduquer à la gestion de la sécurité par l'implication de tous dans la prévention.

TABLEAU DE BORD

En recourant aux nouveaux outils informatiques, cette préoccupation conduit l'Observatoire à rechercher l'interactivité avec les établissements. La création de la base de données Sécurité des établissements (Esope) va dans ce sens. Pour cette première année, ce sont 2 500 établissements qui ont fait remonter des données qui permettent de dresser un état des lieux significatif sur le risque incendie, la maintenance, les équipements, la formation des personnels, les Acmo (agents chargés de la mise en œuvre), les comités hygiène et sécurité, l'évaluation des risques, les contrôles, les stockages, les activités expérimentales, les risques majeurs... Répondre à cette enquête représente un travail important, mais, en retour, l'établissement disposera d'un véritable tableau de bord Sécurité régulièrement actualisé. L'enjeu est maintenant



Parmi les dossiers abordés en 2003 : la formation et l'éducation aux risques.

de convaincre l'ensemble des établissements de se connecter lors de la prochaine session à partir de février 2004.

SUIVI DES ACCIDENTS

Activité traditionnelle de l'Observatoire, le suivi des accidents fait lui aussi l'objet du développement d'un outil modernisé, la base d'observation des accidents (Baobac). Cette année, 18 269 dossiers dans le primaire et 30 780 dans le secondaire ont été collectés. Toutes ces données recueillies permettent d'établir des préconisations et viennent alimenter la réflexion autour des thèmes de travail de l'année.

RAPPORT 2003

Pour 2003, les dossiers abordés ont été :

- les plans de mise en sûreté face aux risques majeurs ;

- la formation et l'éducation aux risques ;
- l'accueil des jeunes en milieu professionnel ;
- les équipements sportifs dans le primaire ;
- la sécurité incendie dans l'enseignement supérieur ;
- l'accueil et la sécurité des élèves et étudiants handicapés ;
- l'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction. Ces dossiers, ainsi que les 27 propositions

issues du travail des commissions, représentent un matériau fort utile pour les syndicats ou sections qui veulent s'investir dans ce domaine.

UNE VIE SÉCURISÉE, NON SANS RISQUES

Fin 2004 s'achèvera le troisième mandat de l'Observatoire. L'axe majeur aura été la formation en tant que vecteur principal de diffusion d'une culture de la sécurité. C'est là un choix qui consiste à renoncer au mirage d'une société sans danger pour miser sur l'organisation d'une vie sécurisée par des comportements adaptés et responsables. Ce qu'on pourrait résumer d'une formule : « Si tu me protèges d'un danger, qui me garantira des suivants ? Apprends-moi la sécurité, je saurai me protéger et protéger les autres ».

Joël Devoulon

EN SAVOIR PLUS

www.education.gouv.fr/syst/ons/

Tous les rapports de l'Observatoire national de la sécurité sont téléchargeables ainsi que de nombreux documents pratiques :

- Le registre d'hygiène et de sécurité ;
- La prévention du risque chimique ;
- Les exercices d'évacuation ;
- La commission d'hygiène et de sécurité dans les établissements scolaires publics et privés du second degré relevant de l'Éducation nationale ;
- Cahier de l'état et du suivi des équipements sportifs intégrés aux établissements scolaires publics et privés du second degré ;
- Ce qu'il faut savoir sur les structures artificielles d'escalade (SAE) ;
- Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs ;
- Les aires de jeux ;
- Sécurité incendie : guide du directeur d'école ;
- Équipements et installations sportives ;
- Quelles précautions pour en améliorer la sécurité.



L'Observatoire, un organisme indépendant

Créé par un décret en mai 1995, l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur a pris le relais de la commission chargée un an plus tôt d'évaluer l'état des constructions scolaires, avec des compétences élargies à l'ensemble des questions de sécurité. C'est

un organisme indépendant dans les instances duquel se côtoient élus politiques nationaux ou locaux, représentants des administrations et militants syndicaux. Les réunions de l'assemblée plénière, du comité de pilotage et des commissions rythment le travail de réflexion, d'investigation et de prépa-

ration du rapport annuel. Au quotidien, c'est sur une équipe permanente peu nombreuse mais dynamique et déterminée, assistée d'experts, que repose l'activité régulière de l'Observatoire, sous la houlette du président J.M. Schléret et du rapporteur général R. Chapuis.

JURISPRUDENCES

Pas de débat pendant les heures de cours

Les faits : le juge ordonne la suspension d'une décision, contestée par un parent d'élève trois jours auparavant, de tenir un débat sur l'avenir de l'École pendant les heures de classe, en l'occurrence un vendredi après-midi.

Lorsque l'urgence le justifie et qu'il y a un doute sérieux sur la légalité d'une décision administrative, le juge peut en ordonner la suspension. Ce peut être, comme ici, d'une efficacité redoutable : la réunion suspendue au lendemain du jugement ne peut évidemment avoir lieu telle que prévue.

Là où il y a de la gêne...

Les motifs de cette décision de justice apparaissent tout à fait discutables. L'urgence est constituée, selon le jugement, par le fait allégué par le père, apparemment non vérifié, que l'organisation du débat au moment prévu « a des répercussions gênantes sur sa vie privée et familiale en ce qui concerne la garde de l'enfant scolarisé ». Certes, l'enfant est en maternelle, mais le juge se fonde uniquement sur le fait que le requérant « soutient » que cette décision est gênante.

Continuité du service public

Quant à la légalité de la décision, le juge estime qu'elle est illégale dès lors « que l'organisation

du débat susvisé est parfaitement possible selon d'autres modalités et, en particulier, selon un autre horaire sans affecter la continuité du service public ». Pourtant, cette continuité ne saurait se réduire à la garde des enfants : un débat national sur l'avenir de l'École n'entre t-il pas dans les missions d'un service public soucieux d'associer tous les partenaires à l'amélioration de son fonctionnement ? De ce point de vue, le vendredi après-midi n'était pas le plus mauvais moment pour réunir parents et enseignants.

Confusion des rôles ?

C'est enfin un juge qui semble être à la limite de vouloir administrer : il enjoint le recteur « de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les élèves de l'établissement (...) soient normalement accueillis le vendredi 5 décembre 2003 après midi ». Ce n'est pas son rôle, puisque la circulaire ministérielle indique que « la place de ces deux demi-journées relève de la compétence des organisateurs locaux (...) il est souhaitable de choisir pour une des deux demi-journées le samedi matin ou le mercredi après-midi car cela ne peut que favoriser la participation des parents ».

Rémi Fontier

Tribunal administratif de Lyon, Boulle, 04/12/2003, n° 0305476

Une question juridique pointue ?
Besoins d'un conseil ? Un jugement à faire connaître ?
juridique@sgen-cfdt.org

Enfants handicapés**Le droit à l'instruction est une liberté fondamentale.**

Un enfant atteint d'un trouble de développement de type autistique, correspondant à un retard mental moyen pouvait, selon la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES), suivre une scolarité. Il lui était proposé un placement dans un institut médico-éducatif (IME). Mais, depuis le 8 octobre 2001 et au jour du dépôt de la requête, le 27 novembre 2002, aucune décision de placement n'était intervenue. L'administration ne désignait aux parents aucun établissement susceptible d'accueillir leur enfant. Par la procédure dite du référé liberté, il a été obtenu de l'inspection d'académie qu'elle trouve une place en classe d'intégration scolaire quelques jours après le dépôt de la requête...

Le tribunal prononce, en conséquence, un non lieu à statuer. Mais il considère qu'en ne proposant aucune solution, l'inspection d'académie n'a pas respecté les dispositions de l'article L. 112-1 du *Code de l'Éducation*. Il estime que l'autorité administrative « a porté une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale ».

Une jurisprudence du Conseil d'État peut inciter à déposer, par prudence et concomitamment, un référé suspension et un référé liberté fondamentale.

Toujours est-il que l'Éducation nationale va devoir se préparer à intégrer les enfants handicapés.

Tribunal administratif de Toulouse, M. et Mme X. c/IA de la Haute-Garonne, 06/12/2002

TEMPS PARTIELS

Gestation difficile

Un décret Fonction publique, paru au journal officiel du 30 décembre, établit explicitement le droit pour les personnels du premier degré d'obtenir des temps partiels autres que le mi-temps, lorsqu'il s'agit de temps partiels de droit, c'est-à-dire pour des raisons familiales liées à l'arrivée d'un enfant au foyer, ou à une nécessité de soins à un enfant, au conjoint, à un ascendant.

Concrètement, l'intéressé peut choisir une durée de 50 % (mi-temps comme actuellement) de 60, 70, 80 % ou plus exactement des durées proches de ces valeurs, calculées par demi-journées entières.

Le traitement de base, primes et indemnités seront calculées au *pro rata* du temps travaillé. La possibilité est ouverte également d'accomplir ce temps partiel dans un cadre annuel (par exemple un 70 % effectués sur environ 25 semaines à temps plein). Mais elle dépend des nécessités de service.

Ce décret, pris dans le

cadre de la Fonction publique, n'a pas encore été précisé par une circulaire d'application propre à l'Éducation nationale. L'administration en tire prétexte pour ne pas instruire les demandes et pour ne pas y répondre favorablement comme le décret lui en fait obligation.

L'absence de circulaire ne limite pas le droit établi par un décret. Ceux qui répondent aux critères exigés et qui souhaitent dès maintenant obtenir un temps partiel autre que le mi-temps doivent en faire la demande. Un refus explicite, ou une absence de réponse, ouvre la voie à un recours devant le tribunal administratif. Un référé, jugé en un mois, peut parfois être tenté.

Le Sgen-CFDT tente maintenant d'obtenir que ce droit soit élargi aux demandes « pour convenances personnelles ».

Alain André

Décret n° 2003-1307 du 26/12/2003
JO du 30/12/2003

<http://admi.net/jo/20031230>

CHÈQUES-VACANCES

Comme chaque année, les conditions d'attribution du chèque-vacances sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2004.

Rappelons qu'il s'agit d'une forme d'épargne bonifiée par une participation de l'État. Le taux de bonification applicable peut être de 25, 20, 15 ou 10 %. Il est déterminé en croissant deux paramètres : le revenu fiscal de référence et le nombre de parts fiscales

du foyer. La participation de l'agent est prélevée mensuellement.

Les chèques-vacances apportent ainsi une aide au financement de projets de vacances. Ils peuvent aussi intervenir pour contribuer au financement d'activités dans l'année (culturelles, sportives...).

Les barèmes sont consultables auprès des Sgen-CFDT locaux.

Vade-mecum en ligne : Nouvelle étape

Le choix, pour la première mise en ligne du Vade-mecum, a été de conserver la présentation que connaissaient ses utilisateurs depuis des années.

Les inconvénients techniques constatés nous amènent aujourd'hui à utiliser un nouveau logiciel mieux adapté au besoin de navigation rapide et aux contraintes de mise à jour régulières.

Le transfert de tous les textes et la remise en page ont constitué un long travail.

L'achèvement de cette première étape nous permet d'ouvrir le nouveau site du Vade-mecum.

La prochaine étape consistera à :

- améliorer la présentation : accueil, mode d'emploi...;
- actualiser les pages;
- vérifier et activer les liens hypertexte;
- enrichir le site de services divers : rubrique juridique, index des sigles...;
- restructurer progressivement l'ensemble du site pour y améliorer la navigation.

Le soutien, la patience et les suggestions de tous seront fort utiles pour mener à bien toutes ces tâches dont certaines sont longues et fastidieuses.



<http://www.vademecum-sgen-cfdt.org>

Le Vade mecum reste constitué de trois livres :

- Livre 1 : pour les personnels des écoles
- Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Cette version électronique s'enrichira dans les mois à venir : liens vers les sites officiels, rubrique juridique, moteur de recherche...

Avec le Vade-mecum en ligne, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.



capitaliste. Pour Suzanne Berger, cet exemple serait à méditer par la gauche actuelle, trop marquée par la stratégie défensive des altermondialistes.

Si riche d'enseignements que soit le rappel de la période précédente, il ne doit pas faire oublier que les conditions économiques, sociales et politiques des deux mondialisations présentent des différences :

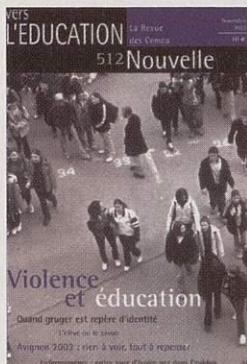
- conditions économiques : les biens échangés s'étendent aux services, l'enjeu est de faire échapper un secteur encore non marchand aux appétits du négoce international;
- conditions sociales : il ne s'agit plus tant de conquérir des droits nouveaux que de préserver les acquis;
- conditions politiques : le matérialisme historique marxiste n'est plus prééminent, les préoccupations écologistes et les apports des militants des pays du Tiers Monde sont des données nouvelles.

Enfin le mouvement altermondialiste ne peut être réduit à un refus contre-productif de la mondialisation.

Malgré ces réserves, le livre rappelle utilement tout l'intérêt pour le mouvement social d'une coordination internationale faisant pression pour l'élargissement des droits sociaux. Il souligne également une permanence de l'approche éthique des relations internationales, dans le milieu syndical.

Notre première mondialisation, leçons d'un échec oublié

Suzanne Berger
Le Seuil - La république des idées
2003 - 96 pages - 10,5 €



VIOLENCE ET ÉDUCATION

L'un des derniers numéros de la revue des Ceméa, *Vers l'éducation nouvelle*, est essentiellement consacré aux formes de violences quotidiennes agies par les enfants et les jeunes, envers eux-mêmes et les adultes, principalement à l'école.

Dans le dossier, *Violence et société*, Philippe Lebailly analyse ce qu'il en est de la réalité de la violence des mineurs et dénonce la stigmatisation dangereuse d'une partie de la jeunesse des banlieues. Le psychanaliste Smaïl Hadjadj donne un éclairage sur quelques-unes des raisons possibles des dysfonctionnements minoritaires des personnes, liées à leur construction et à leur histoire.

André Falcucci développe, dans la seconde partie du dossier, ce que pourrait être un réel projet éducatif territorial, montrant que l'éducation reste une voie possible pour lutter réellement et durablement contre l'exclusion et la violence dont les jeunes sont auteurs et victimes. André Sirota, dans son article *Quand gruger est repère d'identité*, défend l'idée — à partir de son intervention

dans des groupes et institutions scolaires en crise — que le métier d'enseignant exige aujourd'hui une formation à une prise de distance continue avec les émotions provoquées par les incidents quotidiens dans l'institution scolaire.

À ce numéro est joint un dossier sur la violence à l'école, enjeu de société.

Vers l'éducation nouvelle

La revue des Ceméa
n° 512
Novembre 2003 - 10 €



SYNDICALISME

René Mouriaux réussit la gageure de faire un historique intéressant du syndicalisme en France en respectant le format imposé par la collection.

Le plan chronologique qu'il adopte permet de dépasser l'histoire factuelle pour retracer les changements des organisations syndicales, tant dans leur idéologie, dans leurs rapports au politique que dans leurs positionnements stratégiques, fil rouge de l'histoire syndicale.

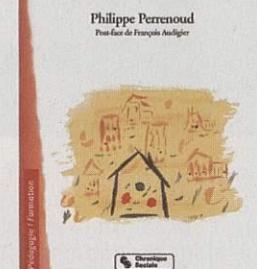
Le livre s'achève sur le printemps 2003. Les pistes sont ouvertes pour de nouvelles évolutions, probablement

profondes. À l'heure qu'il est, bien malin qui saurait dire ce que sera le dernier chapitre de la prochaine édition de cette histoire du syndicalisme. Mais attaçons-nous déjà à lire celle-ci...

Le syndicalisme en France depuis 1945

René Mouriaux
La Découverte, Repères
2004 - 128 pages - 7,95 €

L'école est-elle encore le creuset de la démocratie ?



CITOYENNETÉ

Philippe Perrenoud est sociologue, spécialiste des pratiques pédagogiques et de la formation des enseignants ; il est professeur à l'université de Genève où il coanime le laboratoire innovation, formation, éducation (Life). Un grand nombre de ses publications sont disponibles à l'adresse suivante :

[www.unige.ch/fapse/
SSE/teachers/perrenoud/](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/)

Dans son dernier ouvrage, il fait le constat de la « montée de la violence et des incivilités », de l'« individualisme triomphant », de l'« affaiblissement du lien social et des solidarités ». « Ces périls amènent l'école à renouer avec sa vocation première, rendre possible la démocratie et d'abord une vie paci-

fique en société. »

Pour l'auteur, donner à l'école « les moyens d'une éducation à la citoyenneté digne de ce nom, suppose qu'on y crée les conditions d'une expérience de l'action et de la responsabilité collectives, qu'on y mène un travail sur les valeurs fondamentales — égalité, solidarité, justice, diversité, liberté, identité terrienne — bien au-delà des traditionnelles leçons de morale ou d'instruction civique qu'on y conduise une éducation à la citoyenneté fondée sur un effort de lucidité, de décentralisation, de pensée critique ».

Aussi considère-t-il qu'il faut donner aux élèves « une formation en sciences sociales permettant de comprendre les rapports de force, les idéologies et les tactiques de pouvoir qui mènent le monde ».

« Une initiation à la culture du débat et du respect de la diversité des opinions, [est] à inscrire au cœur même des disciplines et du rapport au savoir ».

« L'éducation à la citoyenneté n'a de chance d'avoir des effets que si elle est l'affaire de tous et si elle traverse toutes les disciplines et tous les moments de la vie collective. La prendre au sérieux, c'est donc dépasser les pieuses intentions et des discours incantatoires, c'est transformer profondément les programmes, les attitudes et les pratiques ! »

L'école est-elle encore le creuset de la démocratie ?

Philippe Perrenoud
Chronique Sociale,
Pédagogie - Formation
Lyon - 2003
192 pages - 16,80 €

PETITES ANNONCES

Tarifs :

Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.

Pour les autres, il faut compter, **par ligne de 30 signes** (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), **7 €** pour les adhérents (joindre étiquette-adresse de PE) et **14 €** pour les non adhérents.

Locations

Vélo Pays-Bas. 25-55 km/j.
Péniche conf. comme hôtel
itin. 526-586 €/sem p.c.
Tél 05 59 68 93 4324

24 - Périgord. Chassaignes, 7 km Ribérac. Mais. 6 pers. 3 ch. Gar. jard. Confort. Animaux acc. Juil-août : 250 €/sem; autre : 200 €. Tél 01 34 17 17 85 après 19 h

Mutation

Avancement
Promotion
Remplissez
votre fiche syndicale
sur
www.sgen-cfdt-plus.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve
RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Nathalie Noël,

Émile Pinard.

RÉDACTION

Alain Baury,
Isabelle Conversin,
Françoise Leboeuf,
Raymonde Piecuch,
Marie-Agnès Rampoux,
Odile Ravaux.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 00

Fax : 01 56 41 51 11

Sur internet :

www.sgen-cfdt.org

Mél : fede@sgen-cfdt.org

Jacques Soulard

Directeur du Cnous

Pouvez-vous nous dire ce qu'est le Cnous, ce que sont les Crous ?

Il s'agit d'une histoire ancienne qui remonte au tout début du siècle précédent, quand des étudiants ont créé les premiers services aux étudiants. Ce mouvement associatif a pris de l'ampleur au lendemain de la seconde guerre mondiale. D'un réseau associatif on est passé, à partir des années 50 puis 80, à un réseau d'établissements publics qui s'est rapidement consolidé. Il y a aujourd'hui 29 établissements : un centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et 28 centres régionaux (Crous) autonomes, un par académie métropolitaine, un pour la Réunion et un pour les Antilles-Guyanes. Le Cnous répartit les subventions, anime et contrôle l'ensemble.

Le réseau des œuvres universitaires assure, par l'ensemble de ses interventions, une mission d'aide sociale envers les étudiants. Il a pour tâche d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants, de gérer les aides financières directes et l'action sociale, d'agir pour le logement et la restauration, de soutenir l'action culturelle et les initiatives étudiantes. La mission sociale constitue le cœur de l'identité des Crous, qui ont pour mission principale d'aider les jeunes des milieux les plus modestes à poursuivre des études dans de bonnes conditions.

La mission internationale qui incombe au réseau est nouvelle et nécessite une adaptation et une modernisation de son offre. Il faut apporter notre soutien à la mobilité étudiante, tant pour accueillir les étrangers (30 000 étudiants logés en 2004, soit deux fois plus en quatre ans) que pour faciliter les échanges entre pays, notamment dans le cadre de l'Europe.

Il faut aussi changer nos relations avec nos divers partenaires en nous ouvrant aux autres. Crous, universités et collectivités locales sont en partenariat et disposent des principaux leviers de la vie

Jacques Soulard est directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Où il est question d'aide sociale, de logement et de restauration...



de repas, essentiellement le soir et le week-end ; nous servons 53,5 millions de repas le midi, mais les filles viennent deux fois moins que les garçons par exemple. Nous nous sommes donc interrogés sur le pourquoi. Cette recherche a été menée pendant 8 mois par un groupe de travail impliquant largement élus étudiants et représentants des personnels. La politique de restauration a été décortiquée pour mettre en place une politique au plus proche des besoins des usagers et une charte a été votée à l'unanimité du conseil d'administration.

Sur le plan culturel, nous contribuons, en lien avec les directions régionales à l'action culturelle (Drac), les villes et les universités, à faciliter l'accès à la culture par l'existence de cartes, de kiosques, de tarifs réduits, de subventions, d'accords divers et nous facilitons les activités culturelles par la création d'ateliers, de scènes, de festivals divers (de la nouvelle, de photos, de courts métrages, de bandes dessinées...).

Depuis un an, les relations avec les universités s'intensifient. Nous nous associons contractuellement et intégrons nos stratégies dans le cadre du volet « vie étudiante » des contrats quadriennaux des universités. J'ajoute une chose : les étudiants doivent faire quelque chose pour la ville ; ils sont demandeurs de services, mais doivent aussi apporter quelque chose à la ville dans des actions de solidarité, comme l'aide au soutien scolaire, par exemple.

Sur le plan de l'aide sociale, universités et Crous peuvent s'associer et mettre en commun leurs moyens, en personnels notamment.

Quelle est votre politique vis-à-vis des personnels des Crous ?

Notre situation est particulière. Il y a près de 3 000 fonctionnaires administratifs qui travaillent dans le réseau mais aussi une majorité de personnels ouvriers non

étudiante, donnant ainsi son sens à la décentralisation et permettant à chacun d'apporter sa pierre pour aider les étudiants à poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. Les problèmes de transport, de logement, d'action sociale, culturelle, d'accompagnement des études nécessitent ce partenariat renforcé entre les divers acteurs au plan local.

Quelle est votre politique du logement ? Comment répondez-vous aux demandes des étudiants ?

Le logement est le point sensible de notre fonctionnement. 150 000 étudiants sont logés par les Crous dans les résidences universitaires. Le schéma retenu et proposé aux collectivités territoriales est la prise en charge du patrimoine des résidences universitaires comme cela s'est fait lors des premières lois de décentralisation pour les collèges vers les départements et les lycées vers les régions. Le Crous, l'université, la ville, les organismes de logements sont tous intéressés. Le logement est devenu un enjeu stratégique pour la politique des collectivités territoriales

et il y a déjà anticipation ici et là pour prendre localement en charge cet aspect des choses qui peut déterminer le choix des étudiants de venir ou de rester dans telle ou telle université.

Il faut étendre le parc des Crous par la construction ou par la prise de gestion de nouveaux logements, réhabiliter qualitativement des dizaines de milliers de chambres en offrant toutes les garanties de sécurité, de tranquillité, de confort et d'équipement. Il faut améliorer la qualité des espaces collectifs et adapter l'offre aux nouvelles demandes comme celles liées à la mobilité de court séjour, 3 ou 6 mois. Il faut sauvegarder le logement social et le rendre confortable.

Les comités de résidents doivent être consultés et il faut développer les contrats en impliquant largement les étudiants. Il faut susciter débat et intérêt pour la chose commune.

Quelle autre politique menez-vous en direction des étudiants ?

La restauration est l'une de nos missions principales et un enjeu important. En 10 ans, nous avons perdu 10 millions

Jacques Soulard

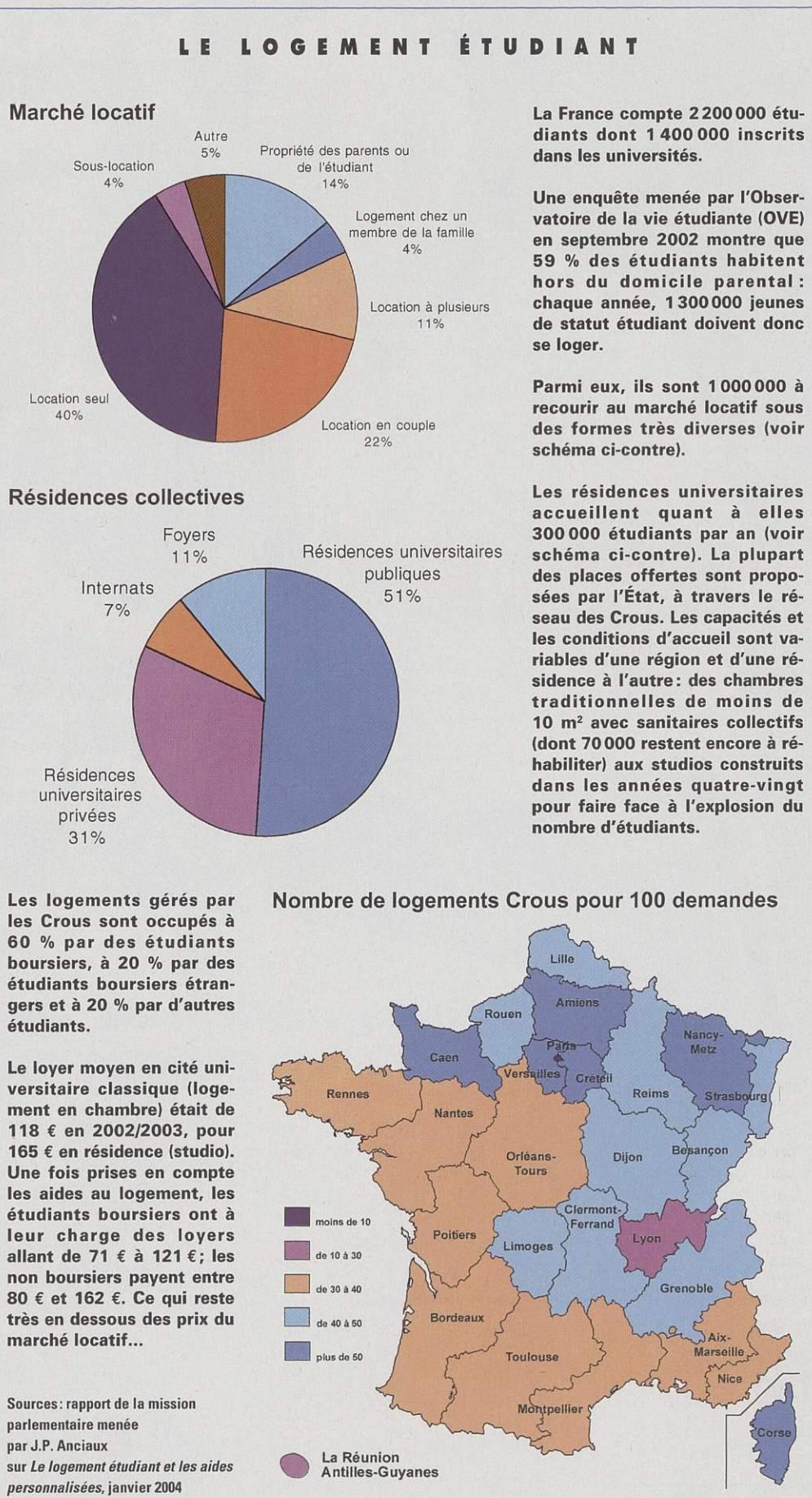
Directeur du Cnous

fonctionnaires, contractuels des Crous, qui représentent plus de 9 000 personnes. Ils sont directement liés aux Crous qui sont leurs employeurs et sont très attachés au réseau. Pour eux, nous avons développé une stratégie de convergence permettant de rapprocher leur situation de celle de leurs collègues fonctionnaires du second degré, tout particulièrement sur le plan indemnitaire.

Un premier plan de requalification des personnels a été mené qui a concerné près de 2 600 d'entre eux. Ce plan a permis d'élever la professionnalisation du réseau et tout le monde est gagnant, les personnels et les usagers. Des personnels formés et formés en équipe de travail sont des personnels qui vivent mieux leur métier et qui sont plus disponibles pour les étudiants. Chaque Crous aura à organiser ses formations, mais nous nous attachons aussi à conserver des formations mutualisées qui permettent de donner de l'oxygène aux gens.

Nous souhaitons également réduire au maximum les situations de précarité, favoriser la mobilité en interne et hors réseau, décloisonner les activités et élargir l'horizon professionnel des agents. Tout cela doit se négocier avec les personnels. Il faut discuter, se concerter, pour être efficace et, pour cela, moderniser la gestion des ressources humaines. En 8 mois, j'ai rencontré quelques 2 500 personnes : élus des personnels, étudiants, responsables locaux. J'écoute. Il faut développer une stratégie d'ouverture, redonner confiance, mais aussi tenir nos comptes. Nos ressources propres représentent en effet les deux tiers de nos ressources globales. Les relations sociales peuvent être rudes parfois, mais il y a un vrai échange avec les organisations syndicales. Le dialogue social est sain, parfois carré. Cela paie. Je crois à l'intelligence collective.

Propos recueillis
par Michel Debon



Préfon-Retraite

Votre Retraite ÉVOLUE...



...avec
la PRÉFON

**Caisse nationale de prévoyance
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Agence CRYSTALLE 01 46 94 94 94

Pour les agents de l'État ainsi que les agents des collectivités territoriales et des établissements publics, **une retraite complémentaire par capitalisation, facultative, entièrement garantie.**

Déduction fiscale des cotisations.

Engagements intégralement couverts par les réserves.

Affiliation possible à tout âge, à tout moment.

100%
CAPITALISATION

► N°Vert 0 800 208 208

**PRÉFON**
L'AUTHENTIQUE SÉCURITÉ